



**ASSEMBLEES GENERALES DE PRINTEMPS DU DISTRICT 103 CENTRE EST à LONS LE SAUNIER,  
Le dimanche 14 Avril 2024**

A tous les Lions du District 103 CENTRE EST.

En prévision des Assemblées Générales au Congrès de Printemps du District 103 CENTRE EST à LONS LE SAUNIER, le dimanche 14 Avril 2024.

Chères Amies, Chers Amis,

Vous trouverez sur le site internet du District 103 CE les documents relatifs aux Assemblées Générales Ordinaires du District 103 CE et du Camp Roger Dillon. Merci à vous d'en prendre connaissance.

*Seuls les délégués de Club présents et dûment accrédités par leur Président de Club ainsi que les votants hors quota présents enregistrés au bureau des accréditations à l'entrée du Congrès de Printemps à LONS LE SAUNIER, délibèrent valablement (RI District ARTICLE-30 SCRUTIN).*

**TOUS LES VOTES SE DEROULERONT DE MANIERE ELECTRONIQUE PAR TELEPHONE  
PORTABLE OU PC,  
VOTES COMPLETEMENT SECURISES ET ANONYMISES**

**1. Assemblée Générale Ordinaire (AGO) / Vote de la cotisation 2024/2025 du District 103 Centre Est.**

Présentation du budget prévisionnel de notre Gouverneur 2024/2025, Françoise THEURIOT.  
Le vote est acquis à la majorité simple des suffrages exprimés (Statuts District ARTICLE 12-1 RESSOURCES)

**2. Vote élection de deux (2) Contrôleurs des Comptes 2024/2025.**

Les candidats sont élus à la majorité des suffrages exprimés qui dépasse la moitié.

Candidats :

**Jean-Michel BELLE (Lions Club de Vichy)**

**Jean Paul VEROT (Lions Club Charolais Brionnais)**

**3. Assemblée Générale du CAMP ROGER DILON (Y.E.C. - Échanges Internationaux de Jeunes)**

Présentation du rapport moral de l'exercice 2023.

Approbation du rapport financier 2023 du Camp Roger Dillon. Vote du Quitus financier de l'exercice 2023.

Présentation du budget prévisionnel exercice 2024 du Camp Roger Dillon.

*Seuls les Présidents de Club Lions de notre District 103 Centre Est ou leurs représentants dûment munis d'une lettre d'accréditation signée par le Président du Club ont un droit de vote pour le Camp Roger Dillon (Statuts District ARTICLE 12-4 QUITUS). Le vote est acquis à la majorité simple des suffrages exprimés.*

**Didier SIMEON**

**Délégué national**

**Statuts Assurances**

**2023/2024**